

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 25MCF1306 (4405) – profil : Mathématiques fondamentales et interactions est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Jean-François DAT, Professeur des universités (Président)

Ramona ANTON, Maître de conférences

Viviane BALADI, Directrice de recherche

Antoine DUCROS, Professeur des universités

Gregory GINOT, Maître de conférences

Dan ISRAEL, Maître de conférences

Frédéric KLOPP, Professeur des universités

Vincent MINERBE, Maître de conférences

Membres externes

Françoise DAL'BO, Professeur des universités

Jean-Marc DELORT, Professeur des universités

Mathilde HERBLOT, Maître de conférences

Andreas HÖRING, Professeur des universités

Wieslawa NIZIOL, Directrice de recherche

Simon RICHE, Chargé de recherche

Sheila SANDON, Chargée de recherche

Peng SHAN, Chargée de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président en charge des professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT